

→Edito



D.R.

L'évolution de la conception des structures médico-sociales fait désormais partie intégrante des réflexions menées pour la création de lieux d'accueil pour personnes handicapées. Qu'ils s'agissent d'habitats groupés, de résidences accueil, de maisons d'accueil spécialisées ou de foyers d'accueil médicalisé, l'idée est bien de permettre à la personne de pouvoir pleinement choisir un mode de vie adapté à ses besoins et attentes. Mais en ce domaine, demain est à inventer dès aujourd'hui. La CNSA a donc souhaité associer le CCAH à son appel à projets 2010 « lieux de vie collectifs et autonomie » sur la mention spéciale « personnes handicapées vieillissantes », afin d'encourager l'évolution de ces structures et faire émerger des projets novateurs et de qualité. Plus de 635 000 personnes handicapées ont en effet aujourd'hui plus de 40 ans et 267 000 d'entre elles plus de 60 ans. En 20 ans, l'âge médian des personnes handicapées accueillies en établissement a augmenté de 10 ans. Très peu de solutions d'accueil existent encore aujourd'hui pour répondre à l'ampleur de ces besoins. L'accueil et l'accompagnement de la fin de vie des personnes handicapées est ainsi au cœur des préoccupations des membres du CCAH, particulièrement des institutions de retraite complémentaire et des fédérations Agirc et Arcco. Nous poursuivrons donc sur du long terme notre action en ce domaine pour permettre l'émergence de solutions nouvelles, imaginatives et respectueuses du projet de vie de la personne handicapée vieillissante.

Karine Reverte
Directrice

Actualité du CCAH



Report de la Journée
Nationale du CCAH au
10 mars 2010 – Maison
de la Mutualité – Paris

Publication du deuxième numéro des cahiers du CCAH

DES FORMES ALTERNATIVES D'HABITAT POUR FAVORISER L'AUTONOMIE

De l'habitat regroupé permettant de vivre à domicile en toute sécurité à l'établissement médico-social à taille humaine proposant de grands espaces de vie individuels... des expériences alternatives d'habitat se développent et laissent entrevoir une évolution du paysage de l'hébergement des personnes handicapées.



Dans le secteur médico-social, portées par un changement des pratiques, les associations ont progressivement intégré la dimension de l'habitat dans leur projet de création et de réhabilitation. Si accéder à l'autonomie en institution paraît parfois complexe du fait des règles inhérentes à la vie en collectivité, la conception architecturale peut favoriser une meilleure prise en compte du projet de vie individuel et autoriser des temps pour soi.

Entre la vie en établissement spécialisé et celle au domicile des parents, certains habitats, qui concilient liberté individuelle et sécurité, permettent également à certaines personnes de vivre chez elles en milieu ordinaire, tout en bénéficiant

d'un accompagnement garant de leur autonomie.

Ces différentes réalisations, par la richesse de leur forme, viennent faire vivre les principes institués par la loi du 11 février 2005 en favorisant notamment la réalisation du projet de vie. Elles sont en effet autant de solutions nouvelles devant permettre à chacun de faire de véritables choix de vie sans être contraint par ses seules dépendances ou incapacités.

Le deuxième numéro des cahiers du CCAH présente ainsi de nombreuses réalisations originales et innovantes soutenues par ses membres adhérents.

Publication consultable et téléchargeable gratuitement sur le site Internet du CCAH www.ccah.fr.



→ **L'Agefiph renforce et prolonge d'un an son PLAN DE SOUTIEN À L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES mis en place en novembre 2008**

L'objectif est de résister au recul de l'emploi des personnes handicapées et de les préparer à la reprise espérée pour 2011.

Ainsi, la prime à l'insertion de 1600 euros, versée à l'employeur pour l'embauche d'une personne handicapée, est désormais ouverte aux contrats à durée déterminée d'au moins 6 mois contre 12 mois auparavant. Par ailleurs, pour renforcer les compétences des demandeurs d'emploi handicapés sur le marché du travail, l'Agefiph lance un plan de formation et d'équipement aux NTIC.

→ **L'Agefiph, le FIPHP et l'ADAPT coordonnent du 16 au 20 novembre 2009 LA 13^e SEMAINE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES**

L'évènement vise à promouvoir le recrutement des travailleurs handicapés dans les secteurs public et privé et à favoriser les échanges entre les entreprises privées, les employeurs publics et les travailleurs handicapés. Plus de 360 événements emploi se dérouleront sur tout le territoire : forums emploi, portes ouvertes dans des centres de formation, tables rondes, ateliers de recherche d'emploi et de coaching ...

Les temps forts de la semaine seront la conférence de presse tenue par les trois partenaires le jeudi 22 octobre à 8h30 à la Chambre de Commerce de Paris mais également le Job studio® qui propose à 100 candidats handicapés un parcours d'ateliers pour l'emploi finalisé par la rencontre d'une ou plusieurs entreprises et la Web-TV Handichat®.

→ **LA CNSA lance un questionnaire de satisfaction auprès des usagers des MDPH**

Le questionnaire s'adresse à tous les usagers des maisons départemen-

tales des personnes handicapées qui souhaitent exprimer leur opinion sur le service qui leur a été rendu. Il a été élaboré par des représentants d'associations de personnes handicapées et de représentants de MDPH. L'objectif est l'amélioration du service proposé au travers des 8 missions confiées aux MDPH : information, accueil, aide à la formulation du projet de vie, évaluation, élaboration du plan personnalisé de compensation, décisions de la commission des droits pour l'autonomie, suivi des plans personnalisés de compensation, conciliation et médiation.

<http://satisfactionmdph.fr/>

→ **LE GROUPE DE TRAVAIL MISSIONNÉ PAR LE GOUVERNEMENT juge le dispositif de prise en charge des frais de transport des personnes handicapées « producteur d'inégalités »**

L'instauration de la prestation de compensation du handicap a conduit certaines des caisses primaires d'assurance maladie à se désengager du financement des frais de transport. L'absence de prise en charge laisse certaines personnes handicapées face à de gros restes à charge.

Le rapport, rendu en septembre dernier, préconise la poursuite du moratoire relatif à la prise en charge par les Cnam dans l'attente d'une mise en œuvre d'une solution législative ou réglementaire. Il propose une clarification des textes relatifs à la prise en charge obligatoire basée sur le principe suivant : la finalité du déplacement détermine le financeur. Concernant la prise en charge des frais, il préconise un traitement différencié selon le type d'établissement ou de service. Enfin, le rapport appelle à une mutualisation des réponses en matière de transport, en s'appuyant sur les autorités organisatrices des transports, les syndicats mixtes de transports collectifs et les prochaines agences régionales de santé.



ESAT YVONNE WENDLING

Un atelier passerelle pour prendre en compte les difficultés ponctuelles et le vieillissement des travailleurs handicapés

Créé il y a 30 ans et géré par l'Association « Les Papillons Blancs de Clamart, d'Issy-les-Moulineaux et des communes voisines », l'ESAT Yvonne Wendling permet à 78 travailleurs atteints de déficiences mentales d'exercer des activités professionnelles de conditionnement et d'entretien d'espaces verts.

La crise économique n'épargnant toutefois pas le secteur dit « protégé » et le manque de travail se faisant ressentir sur les ateliers, l'ESAT fait aujourd'hui le choix de la diversification sur des créneaux plus porteurs. Ainsi, courant mai, un atelier de repassage et un



D.R.

service de retouche se sont ouverts. L'ESAT poursuit également son objectif de développer les détachements de travailleurs en entreprise, ponctuels ou permanents, pour des opérations de mailing, d'archivage ou de saisie informatique.

Aussi, afin de tenir compte de l'évolution des pathologies et du vieillissement des travailleurs, l'ESAT a inauguré au cours du premier semestre 2009 un nouvel atelier passe-

relle. Destiné à maintenir dans l'emploi 12 à 15 travailleurs handicapés vieillissants sur des postes et des horaires adaptés, il permettra également de préparer progressivement au travail des jeunes sortants d'Institut Médico-professionnel ou d'hôpital de jour ou de soustraire ponctuellement, aux cadences d'un atelier classique, des travailleurs en situation de fragilité.

Pour les usagers de l'atelier passerelle, l'association propose d'approfondir les activités dites de soutien dans l'objectif de maintenir les acquis scolaires et les fonctions cognitives : des ateliers de la mémoire, des ateliers informatiques, de l'alphabétisation, mais aussi des activités socio-culturelles et sportives, sorties cinéma, musées, théâtre, ateliers sportifs et de cirque.

Le CCAH a proposé à ses membres adhérents de participer au financement de cet atelier à hauteur de 53 750 €.

ESAT Yvonne Wendling

41, allée Sainte Lucie - 92130 Issy-les-Moulineaux
Tél. : 01 45 29 00 59



Inauguration du Foyer d'Accueil Médicalisé LES EAUX VIVES D'IS-SUR-TILLE

Vendredi 18 septembre, 11h, le directeur du FAM Les Eaux Vives et la présidente de l'ADAPEI 21 accueillent les nombreuses personnes venues assister à l'inauguration de l'établissement. Ce temps fort auquel le CCAH a participé, a été vécu par l'association, les professionnels et les 33 résidents comme un moment de fête.

Situé dans le nord-est du département de la Côte d'Or où ce type de structures fait particulièrement défaut, le FAM Les Eaux Vives offre une solution d'accueil à des personnes présentant un handicap mental avec troubles associés ou un polyhandicap. L'établissement, composé d'un bâtiment

central en arc de cercle par lequel on accède aux trois unités de vie, constitue un lieu de vie sécurisant et de qualité. Les professionnels veillent au maintien des acquis et au développement des potentiels de chacun. Le développement de la communication est également un axe majeur de l'accompagnement. Enfin, de nombreux équipements de qualité tels que la balnéothérapie et la salle Snoezelen participent au confort et au bien-être des résidents.

L'accent est également mis sur l'acquisition de compétences sociales en développant les



relations avec la population environnante, en utilisant des équipements collectifs tels que la piscine ou le centre équestre situés à proximité ou encore en participant aux activités culturelles proposées par la commune d'Is-sur-Tille.

Le CCAH a accordé 784 700 € pour la construction et l'aménagement de ce FAM.

FAM Les Eaux Vives

9, route de Gémeaux - 21120 Is-sur-Tille
Tél. : 03 80 95 77 00

→ **L'OCIRP** a lancé le 1^{er} octobre 2009 sa fondation d'entreprise qui aura pour mission de soutenir toutes actions en direction des familles face aux risques de la vie et plus particulièrement celles destinées à aider les jeunes orphelins à être pleinement dans la vie et à construire leur avenir.

→ **LA MUTUELLE INTEGRANCE** propose à ses adhérents sourds ou malentendants de Lyon, Paris et Toulouse un service de visio-interprétation qui leur permet d'être accueillis en langue des signes dans leurs agences.

→ **LE GROUPE VAUBAN HUMANIS** a soutenu le 1^{er} festival vidéo « métiers et handicaps » s'adressant aux décideurs économiques. Ce festival, qui a eu lieu les 2 et 3 octobre à Nîmes, a permis à des travailleurs handicapés de mettre en scène leurs compétences professionnelles au travers d'une vidéo de 6 minutes.

AGENDA

→ **OPERATION NATIONALE ITINERANTE « HANDICAP ET DEPENDANCE » - D&O**

Exposition proposant informations et animations variées
Prochaines étapes :

Montpellier : 10 octobre
Beauvais : 14 et 15 octobre
Arras : 22 et 23 octobre.

→ **COLLOQUE MEDICAL Unapei** « Handicap mental et vieillissement : approche médicale et accompagnement. »

15 octobre 2009
Cercle National des Armées
Paris
www.unapei.org

→ **JOURNEES D'ETUDES « POLYHANDICAP ET IMC : DROITS ET ACCES AUX SOINS »**
Mission Handicap-DPM de l'AP-HP

26 et 27 novembre 2009
Maison de la Mutualité - Paris
www.espace-evenementiel.com



Maître Emeric GUILLERMOU

Président de l'Union Nationale des Associations de Familles de Traumatismes crâniens et Cérébro-lésés (UNAFTC)

Quels sont, selon l'UNAFTC, les besoins prioritaires en termes de solutions d'accueil et de services d'accompagnement pour les personnes victimes de traumatismes crâniens et cérébro-lésés ?



D.R.

Grâce à l'action conjointe de l'UNAFTC, des AFTC, de France Traumatisme Crânien et des professionnels concernés, des établissements, services, lieux d'hébergement spécifiquement dédiés aux personnes cérébro-lésées ont vu le jour sur le territoire. Il manque cependant des solutions d'accueil et d'accompagnement adaptées pour les personnes les plus lourdement handicapées et notamment pour les personnes présentant des troubles sévères du comportement, mais aussi pour les personnes cérébro-lésées vieillissantes.

Le maintien à domicile est aussi parfois un choix des personnes cérébro-lésées ou de leurs familles, qu'il faut respecter mais qui nécessite des SAMSAH : services d'accompagnement qui ne sont pas assez nombreux et des services d'aide à la personne dédiés à l'accompagnement des cérébro-lésés, c'est-à-dire spécialisés avec du personnel formé.

Il ne faut pas négliger non plus l'accompagnement des personnes cérébro-lésées

avec des séquelles modérées qui nécessitent un accompagnement pour certains actes de la vie quotidienne et un suivi concernant leur éventuelle réinsertion professionnelle.

Quels sont, pour 2010, les grands projets de l'UNAFTC pour l'accompagnement des personnes handicapées ?

→ Travailler avec France Traumatisme Crânien sur une étude qualitative et quantitative portant sur l'aide humaine auprès des personnes cérébro-lésées

→ Impulser la création des nouveaux réseaux régionaux sociaux et/ou médico-sociaux en faveur des traumatisés crâniens et la constitution d'un Centre Ressources National sur le Traumatisme Crânien et les lésions cérébrales

→ Développer et mettre en place une plateforme interactive de partage d'information sur notre site internet au service des personnes cérébro-lésées, de leurs familles et des professionnels avec constitution d'une base de données sur tous les établissements, services, hébergements, loisirs, séjours de vacances, etc. accueillant les personnes cérébro-lésées sur tout le territoire

→ Mettre en place un groupe de réflexion sur l'accompagnement des personnes cérébro-lésées avec des troubles de comportement sévères

→ Participer au développement de « Handéo », plateforme de services à

la personne spécialisée pour personnes handicapées (loi Borloo)

→ Soutenir et accompagner la création de GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) pour accueillir des personnes cérébro-lésées sur tout le territoire

→ Proposer un catalogue de formation pour les professionnels travaillant dans l'accompagnement des personnes cérébro-lésées mais aussi pour les aidants familiaux

→ Fédérer les AFTC régionales et les établissements et services accueillant des personnes cérébro-lésées pour échanger sur les bonnes pratiques, les problématiques communes et réfléchir ensemble à l'amélioration des solutions d'accompagnement proposées.

Nouvellement membre du CCAH, qu'attendez-vous de l'association entre partenaires privés et associations les plus représentatives des personnes handicapées permise par le positionnement original du CCAH ?

Cette association nous offre la possibilité d'apprendre à connaître les partenaires et les autres associations afin d'échanger nos expériences, nos connaissances respectives, nos réseaux et de créer des synergies permettant d'améliorer l'accompagnement des personnes cérébro-lésées et de leurs familles. Mais c'est aussi l'opportunité de travailler ensemble sur des problématiques communes et d'être force de proposition.

LES MEMBRES DU CCAH

LES GROUPES

DE PROTECTION SOCIALE

/ AGRICA / AG2R LA MONDIALE / APICIL / APRIONIS / AUDIENS / B2V / D&O / IRCEM / IRP AUTO / LOURMEL / MALAKOFF MEDERIC / MORNAY / NOVALIS TAITBOUT / PRO BTP / RÉUNICA / VAUBAN HUMANIS /

LES MUTUELLES

/ CNG-MG MUTUELLE DE LA GENDARMERIE / LA MUTUELLE GENERALE / MAI / MCDEF / MGET / MIP / MMJ / MNH / MUTUELLE

DU PERSONNEL DU GROUPE

SOCIETE GENERALE / MUTUELLE INTEGRANCE / MUTUELLE RENAULT / MUTUELLE DU TRESOR / SMAR /

LES ENTREPRISES, COMITES D'ENTREPRISE, CAISSES D'ACTION SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES

/ ACAS du CEA / ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES ET DIPLOMES DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE / AFEH DE LA POSTE ET DE FRANCE TELECOM / BANQUE DE FRANCE / BNP PARIBAS / CAES du CNRS / CCAS / CCE AIR FRANCE / CNBF

/ CREDIT AGRICOLE SA / CREDIT FONCIER / OCIRP / RATP / REGIME SOCIAL DES INDEPENDANTS / ILE-DE-FRANCE / SNCF /

LES ASSOCIATIONS NATIONALES / ANAÉ / ANCREAI / APF / ASSOCIATION VALENTIN HAÛY / CESAP / CROIX ROUGE FRANCAISE

/ FAF / FEDERATION DES APAJH / FEDERATION D'AIDE A LA SANTE MENTALE CROIX-MARINE / HANDICAP INTERNATIONAL / L'ADAPT / ORDRE DE MALTE FRANCE / UNAFAM / UNAFTC / Unapei / U.N.A.P.H. / UNASEA / UNIOPSS / UNISDA /

